

# Assemblée générale de Digemer

## le 10 juin 2024

L'assemblée générale de l'association Digemer s'est tenue le 10 juin 2024 au centre social Les Horizons à Brest. Le président Jean Le Velly ouvre la séance. Puis la secrétaire, Maria Squillante, présente le rapport d'activité.

### Rapport d'activité

#### Les familles accompagnées

Actuellement, 63 familles sont accompagnées par l'association. 38 le sont par des collectifs 100 pour 1 toit, et 25 directement par l'association, hors collectifs.

36 familles ont obtenu cette année un titre de séjour. L'accompagnement se poursuit pour un certain nombre d'entre elles, en vue de l'obtention des aides de droit commun (CAF, APL...) et de la recherche de logement. 13 familles sont maintenant en situation de complète autonomie.

#### Les 100 pour 1 toit

Actuellement les collectifs cent pour un toit sont au nombre de 25. Quelques-uns ont fermé, de nouveaux ont été créés. Les donateurs des collectifs qui ont fermés sont encouragés à rejoindre les existants.

Pour consolider nos finances et affronter le problème du logement, nous n'accueillons de nouvelles familles qu'à certaines conditions :

- être accompagnées par une équipe. Celle-ci cherche le logement et s'engage à assurer le financement du loyer et des charges.
- Ces nouvelles familles avec les équipes qui les entourent rejoignent l'un des 100 pour 1 toit existants.

#### Vie de l'association

Elle a été bien active : réunions des regroupements, commissions, conseils d'administration, réunions du bureau, rencontres avec d'autres associations partenaires et avec les institutionnels.

##### 1. Les regroupements

Les Cent pour 1 toit sont regroupés par secteurs : Landivisiau-Landerneau, Rive droite, Lambézellec, St-Marc, Brest-Extérieur.

Des associations partenaires comme Solidarité Iroise, l'ASSU, rejoignent les réunions des regroupements.

Les réunions des regroupements permettent de mettre en commun les questions autour de l'accompagnement, les initiatives prises par les uns et les autres pour se faire connaître, et de relancer les donateurs : organisation de repas solidaires, spectacles...

##### 2. Les conseils d'administration

Ils sont devenus des moments institutionnels importants : partage d'informations, actualité des collectifs, participation à des actions, prise de décisions, point régulier sur les finances.

Pour renforcer les liens entre les 100 pour 1 toit et le bureau, nous avons fait appel à des membres de ces collectifs pour prendre en charge quelques missions générales : suivi des contrats d'accueil, des contrats d'assurance et des conventions avec les propriétaires. Cette délégation se met peu à peu en place.

### **3. Lien avec d'autres associations**

Nous pouvons compter sur quelques associations (Association de solidarité St Urbain, Solidarité Côtes des Légendes, Adjim) pour héberger et accompagner ensemble quelques familles et quelques jeunes.

Le collectif « Vigilance et plaidoyer pour les droits des personnes étrangères » réunit actuellement : Adé, Adjim, Collectif Humanité Plouguerneau, Digemer, la Cimade, la LDH, ainsi que des individualités. Il se retrouve une fois par mois pour partager les problèmes rencontrés par les personnes étrangères (hébergement, travail, législation, droits...) et les initiatives prises pour y faire face.

Nous avons participé aux actions (lettres aux députés, appel à manifester) au moment de la discussion de la loi Asile et Immigration en lien avec les autres associations.

Nous avons été partie prenante de l'expo Bansky. Nous avons reçu 5 000 € que nous avons mis de côté pour financer les inscriptions aux examens de français et les démarches administratives qui nécessitent des déplacements à Rennes ou à Paris.

Nous essayons, avec nos partenaires, de renouveler la démarche auprès du préfet sur la question du travail pour les personnes en attente de leur titre de séjour.

Le problème du logement nous a beaucoup occupés au cours de l'année. Une nouvelle convention a été signée avec Habitat et Humanisme. Des contacts ont été pris avec Alma, société immobilière à vocation sociale. Celle-ci ne s'adressant pas à des familles en situation irrégulière, les contrats ne peuvent être signés que par Digemer.

Jean Le Velly participe chaque semaine aux réunions de BMH consacrées à l'attribution des logements, ce qui permet d'avoir une visibilité et de comprendre les procédures d'attribution.

En raison de l'importance prise par la problématique liée à l'hébergement nous avons décidé de créer une commission logement.

#### **Commission Travail**

Les CESU sont en vitesse de croisière. Utilisés pour les heures de ménage, de jardinage, de bricolage, ils ont permis à un certain nombre de personnes d'accumuler des bulletins de salaire et d'obtenir un titre de séjour.

Michelle Marc peut aider à se servir du Bon Coin pour trouver des heures de travail. Les employeurs signalent souvent d'autres heures de travail à faire dans le voisinage.

Pour les serres et le maraîchage, Tanguy Morizur a recueilli les CV de ceux et celles qui y cherchent du travail. Il a aussi noté les serres qui embaucheraient du monde éventuellement.

Depuis le début de l'année, nous rencontrons beaucoup de difficultés. La loi immigration de décembre 2023 qui devait répondre aux besoins des secteurs en tension, comme le secteur agricole, en favorisant l'embauche d'étrangers en attente de titre de séjour et leur régularisation en justifiant d'un certain nombre de bulletins, a au contraire durci les règles d'embauche. Et la MSA, pour se protéger, n'accepte plus les contrats type TESA qui permettaient auparavant des embauches transitoires. Evidemment les serristes et les maraîchers hésitent donc à embaucher de peur de récolter des amendes.

Digemer s'emploie, avec les présidents de la Sica et de Biobreizh, la Ldh, les syndicats Cfdt, Solidaires 29, Fo 29, à obtenir un rendez-vous avec M. le Préfet pour voir comment cette loi immigration pourrait être appliquée dans le secteur agricole.

### **4. Commission Titre de séjour**

Au cours d'une réunion en novembre, un bilan a été fait des titres obtenus dans l'année, des procédures en cours (dépôt de dossier, recours) et des familles sans titres.

Il a été décidé de mettre l'accent sur l'aide à la constitution des dossiers pour les familles ayant atteint les 10 ans de résidence, qui sont souvent découragées après avoir subi plusieurs refus. Leur situation a pu évoluer et il faut les aider à rassembler les documents utiles.

On mettra l'accent plus particulièrement sur les familles hors collectifs, car celles dépendant d'un 100 pour 1 toit sont davantage soutenues dans leurs démarches administratives.

La commission assure d'autres services :

- Suivi statistique de l'évolution de la situation administrative des familles hébergées.
- Encadrement des stages d'étudiant(e)s sensibilisé(e)s par la question migratoire (sociologie, droit), qui produisent une étude.
- Participation aux rencontres organisées par deux avocates spécialisées en droit des étrangers en lien avec d'autres associations comme la CIMADE, ADE, ADJIM, Morlaix liberté, Accueil solidarité Saint-Urbain, afin d'échanger sur la constitution des dossiers et les difficultés rencontrées.
- Conseil auprès des bénévoles dans l'établissement des dossiers de titre de séjour pour les familles qu'ils suivent.

## 5. Commission Equipement

Les interventions ont connu un rythme soutenu, tant pour la collecte des équipements essentiels pour un confort *a minima* des personnes ou familles hébergées par Digemer que pour leur installation.

Les diverses demandes des personnes pour s'installer ont tendance à s'amplifier, en particulier des jeunes Afghans en recherche de mobilier ou autres et des jeunes d'origine africaine.

Côté collectes, il est heureux de voir que les dons sont tout aussi nombreux que les années précédentes. C'est réconfortant de rencontrer ces personnes sensibles aux situations souvent très éprouvantes que rencontrent les migrants.

Par contre, le nombre de bénévoles se restreint, il ne reste plus que trois dans l'équipe. Heureusement il y a des renforts ponctuels. Mais de nouveaux volontaires seraient les bienvenus. Contact : Daniel Jaffredou, daniel.jaffredou@free.fr

## 6. Commission Logement

La commission a rencontré la vice-présidente de Brest-Métropole, d'une part et le CCAS, d'autre part. Deux questions ont été évoquées :

- Le logement social. Les familles aidées par Digemer et ayant un titre de séjour sont considérées comme logées et ne sont donc pas prioritaires pour l'obtention d'un logement social. Pour y remédier, Digemer et certains Cent pour un toit sont amenés à envoyer un courrier aux titulaires de titre de séjour pour leur enjoindre de quitter leur logement. Ce courrier doit leur permettre, quand il est présenté à BMH (Brest Métropole Habitat), d'accélérer l'obtention d'un logement social.
- L'habitat intercalaire. Il s'agit de logements ou d'immeubles vides, parce que voués à la démolition ou à une réhabilitation, mais dans un délai long. Ces logements, pourraient servir à loger temporairement des familles, moyennant une remise en état *a minima*. Digemer serait preneur, à l'exemple de Rennes et de Montpellier.

## Mécénat de compétence

Le mécénat de compétence, c'est la mise à disposition par une société, d'un salarié auprès d'une association, 3 ans avant sa date de départ en retraite. Cette possibilité, pratiquée déjà par Arkéa, est apparue récemment dans la société Thales. Une proposition de poste pour soutenir l'activité de Digemer y a été faite.

.../...

## Rapport financier

Le rapport financier est présenté par la trésorière, Christine Tamburro.

### Compte de résultat 2023

Ce compte de résultat n'inclut pas les comptes propres aux collectifs cent pour un toit.

Les charges s'élèvent à 208.264 €. Les principales charges sont :

- Les matières et fournitures (eau, gaz, etc.)	40 640 €
- Les locations	137 978 €
- Les assurances	7 178 €
- Les services bancaires	1560 €

Les produits s'élèvent à 212 446 €. Les principaux sont :

- Les dons	27 606 €
- Les remboursements sur les locations	70 772 €
- Les contributions des collectifs	9 590 €
- Les APL	22 346 €
- La convention avec Brest sur des logements	44 000 €
- Les subventions : Département : 15 000€, Brest : 20 000 €	

Les comptes donnent un résultat positif de 4 181 €

Une estimation des contributions volontaires en nature donne :

- Mise à disposition gratuite de biens	49 100 €
- Heures de bénévolat	528 000 €

Soldes bancaires : 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 28 678 € - 31 décembre 2023 : 32 768 €

### Les comptes globaux des collectifs

- Charges	169 396 €
- Produits	196 369 €

### Budget prévisionnel 2024

Les charges prévisionnelles s'élèvent à 213 500 €. Les principales sont :

- Les matières et fournitures (eau, gaz, etc.)	65 000 €
- Les locations	135 000 €
- Les assurances	8 700 €

Les produits prévisionnels s'élèvent à 213 500 €. Les principaux sont :

- Les dons	30 000 €
- Les remboursements sur les locations	97 000 €
- Les APL	6 000 €
- La convention avec Brest sur des logements	30 000 €
- Les subventions : Département : 20 000€, Brest : 30 000 €	

## Rapport d'orientation

Ce rapport est présenté par le président, Jean Le Velly

La première conclusion sur cette année 2023 est que la cohésion est beaucoup plus évidente et que nous ressentons que nous faisons davantage association. Nous le voyons au travers des échanges entre Cent pour

un Toit et le travail des Commissions qui contribuent à ce sentiment d'appartenance. C'était notre grand souci l'an dernier, nous avons beaucoup avancé et nous devons continuer en ce sens

### 1. Continuer à faire association

Pour cela il faut diffuser le plus possible l'information, en diffusant les « newsletters » dans tout le réseau, et à l'intérieur des Cent pour un toit diffuser les courriers de Digemer à tous les bénévoles et donateurs, promouvoir le réflexe de consulter le site. Et aussi développer les Commissions et les relations entre Cent pour un Toit.

Grâce au logo et au flyers communs élaborés par Thierry pour les Cent pour un toit, les nouveaux collectifs se sont sentis d'emblée membres à part entière de Digemer. Il serait intéressant de faire évoluer le logo de Digemer pour s'appuyer sur cette dynamique et mieux signifier la cohérence entre nos différentes modalités d'intervention.

### 2. Renforcer les finances

La solidarité des Cent pour un Toit nous a permis de sortir d'une situation un peu désespérée l'an dernier. Mais, malgré toutes nos « bonnes résolutions », nous ne savons toujours pas dire non à une situation difficile ou à un nouveau Cent pour un Toit qui se lance. Si on ajoute la hausse des tarifs des énergies (20 % de notre budget), surtout pour le gaz, nous naviguons toujours à flux tendu.

Nous devons rechercher de nouveaux financements : fondations, Comités d'entreprises...

Trouver une personne dans le cadre du mécénat d'entreprise ? Merci de diffuser l'information auprès des entreprises.

### 3. Trouver de nouveaux hébergements

Une première difficulté : beaucoup de logements conventionnés avec Habitat et Humanisme arrivent en fin de bail. Les conditions de dégrèvement fiscal pour les propriétaires ont changé et ils ne trouvent pas obligatoirement leur compte dans le nouveau dispositif « Loc Avantages ». Ils risquent de quitter les dispositifs conventionnés et d'augmenter très sérieusement leurs loyers.

Nous perdons également plusieurs hébergements mis en vente par leurs propriétaires, ou passés en bail direct avec des familles régularisées.

Les loyers du marché sont très élevés

Nous devons rechercher d'autres solutions :

Explorer du côté des « **logements intercalaires** » en attente de démolition ou de rénovation. De nombreuses villes se sont lancées : Montpellier, Rennes, Nantes..., en particulier au travers du réseau de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants. A Digemer, nous avons déjà quelques expériences réussies dans ce domaine. Pour cela il nous faut renforcer les discussions avec BMH, repérer les logements achetés par des promoteurs, nous faire connaître auprès des promoteurs présents sur la région, avec l'appui de Brest Métropole et de BMH.

### 4. Fêter les 10 ans de Digemer

- **Pour faire le bilan.** Aujourd'hui nous accueillons et accompagnons près de 250 personnes déplacées dont 120 enfants. Nous sommes reconnus par les autorités, les services sociaux, les associations pour l'hébergement et l'accompagnement et nous travaillons ensemble en étroite collaboration.
- **Pour nous adresser au public :** faire connaître la réalité des migrations chez nous : qui sont les migrants, leurs motivations, leur impact sur l'économie, les bâtons que leur met l'État français, les problèmes qui en résultent pour eux, les problèmes pour la société française : l'accueil ou la peur, le refus, l'assimilation ou le partage des richesses, pour nous ....
- Pour montrer qu'il existe des solutions pour accueillir dignement et que nous y trouvons tous notre compte : les bénévoles qui s'épanouissent dans l'échange et le partage, les employeurs, les déplacés qui sont rassurés et peuvent repartir dans de nouveaux défis, les autorités. Notre action concerne l'économie, la sécurité, la paix publique, la santé, la morale et les droits et libertés essentielles de chaque individu ;

nous assurons clairement une mission d'ordre public. Et à un tarif défiant toute concurrence : moins de 5 euros la nuitée avec l'accompagnement !

**Date retenue : le dimanche 22 septembre.**

- De 10h30 à 12h : Conférence-débat à la Salle des Syndicats sur le thème « **Accueillir l'altérité, rencontrer l'autre : Enjeux éthiques et philosophiques de l'engagement bénévole** »
- 12h30 : déambulation en musique jusqu'à la PAM.
- 13h à 19h à la PAM : pique-nique partagé, animations.

## **Adoption des rapports et fin de l'AG**

Après un temps d'échanges après chaque rapport, les trois rapports sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

Le président clôt l'assemblée générale 2024 de Digemer.